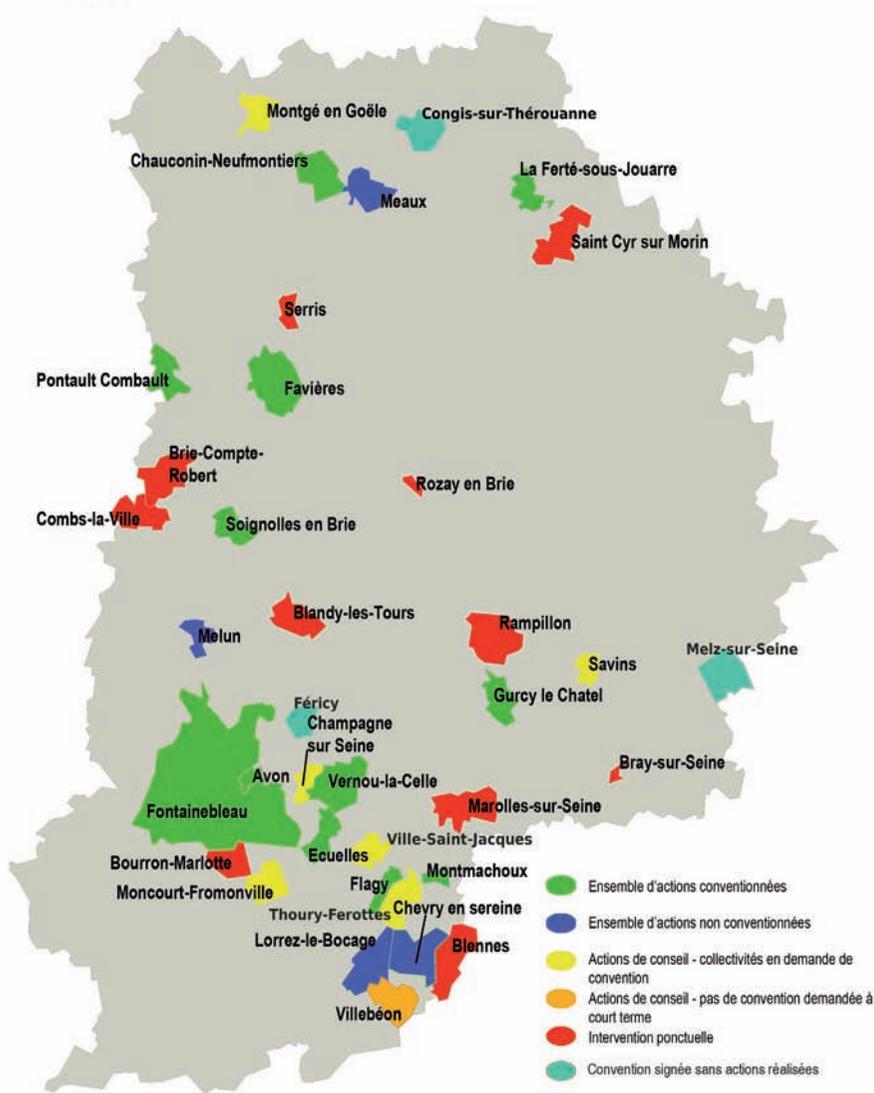


Cartographie des actions en faveur de la biodiversité



Seine-et-Marne environnement
18 allée Gustave Prugnat
77250 MORET-SUR-LOING
www.seine-et-marne-environnement.fr

Guillaume Larregle : 01.64.31.06.81 - 06.87.23.78.51
Courriel : biodiversite@me77.fr

Crédit photos : G. Larregle - Mise en page : Seine-et-Marne environnement - Lynda Faivre - Réalisation : octobre 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique



GESTION DIFFÉRENCIÉE



Seine-et-Marne environnement
18 allée Gustave Prugnat
77250 Moret-sur-Loing
Tél. : 01 64 31 11 18 - Fax : 01 64 31 16 46
www.seine-et-marne-environnement.fr
contact@me77.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La «gestion différenciée» consiste à adapter et nuancer l'intensité de la gestion selon l'usage des différents espaces verts.

Elle constitue une réponse à nombre d'atteintes portées à notre environnement naturel : pollution des eaux (notamment les nappes d'eau potable), **érosion de la biodiversité** par artificialisation ou disparition de milieux naturels suite à l'urbanisation croissante.

Elle nous amène à repenser nos modes de vie et d'aménagement afin de redonner une place à la **nature en ville**.

Citons quelques principes techniques : recours aux **espèces sauvages locales**, **fauchage tardif**, création de continuités écologiques, limitation voire **arrêt d'usage des phytosanitaires**, etc.

Si cette gestion offre de réels avantages techniques, elle suscite, au début, une **réflexion nouvelle** sur le concept d'espace vert de la part du technicien. Et chez le grand public, beaucoup de questions voire d'incompréhensions.

Il s'avère donc indispensable de **bien communiquer** à ce sujet car il est possible de concilier les besoins humains en zone urbanisée et le retour de la **biodiversité en ville**.

Seine-et-Marne environnement

vous accompagne dans cette démarche en vous proposant une convention.

Vous vous engagez à modifier votre gestion afin de favoriser la biodiversité et nous vous accompagnons pour sa mise en place.



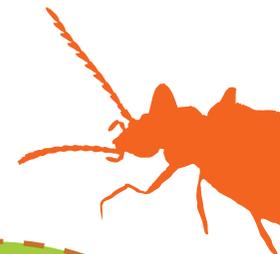
QUE FAISONS-NOUS POUR VOUS ?

ÉLUS : accompagnement et conseil (grands principes techniques, information et conférences techniques), appui en **communication** (panneaux informatifs, fourniture d'articles et documents techniques, prêts d'expositions, etc.).

TECHNICIENS DES ESPACES VERTS : séances de formation en salle et sur le terrain (gestion, visites de sites pilotes et communication), accompagnement et conseil techniques, journées d'échanges techniques, etc.

GRAND PUBLIC : **sorties nature** sur les sites naturels que vous aurez créés pour découvrir la fabuleuse richesse d'une prairie laissée sans tonte, conférences.

SCOLAIRES : sorties nature adaptées directement sur les sites naturels créés par la commune, **animations** en classe.



Cette convention est éco-conditionnée par :

- la signature de la charte de la biodiversité de la région Ile-de-France
- la réduction de l'usage des phytosanitaires dans votre commune avec l'accompagnement d'AQUI'Brie ou du service de l'eau potable et des actions préventives du Conseil général de Seine-et-Marne.